

Stimuler l'innovation et partager les coûts Un incitatif fiscal pour les semences certifiées

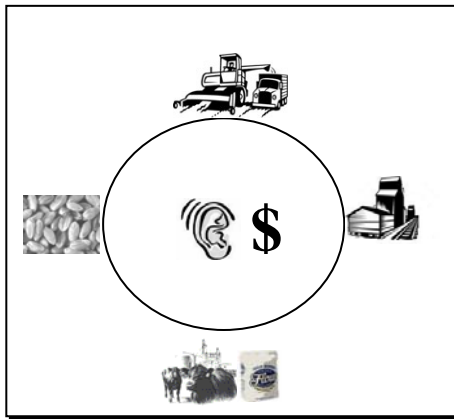
par

L'Association canadienne du commerce des semences

Décembre 2007

L'Association canadienne du commerce des semences apprécie l'opportunité qui lui est offerte de répondre à la demande d'informations sur les semences certifiées du président du comité et de pouvoir soumettre une proposition visant à développer un incitatif fiscal pour les agriculteurs qui achètent des semences certifiées.

Le cercle de valeur



On dit souvent du secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire qu'il s'articule autour d'une chaîne de valeur, où chaque intervenant est lié à un fournisseur et à un client.

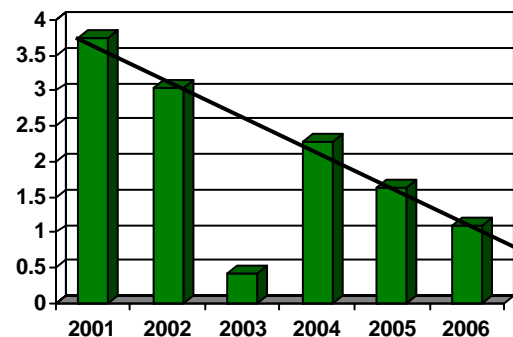
Afin que tout le secteur puisse profiter, l'ACCS croit qu'il devrait s'articuler autour d'un cercle de valeur, où chaque intervenant autour du cercle peut voir et écouter l'autre, comprendre que tout un chacun autour du cercle influe sur tous les autres autour du cercle et comprendre aussi que tous les intervenants autour du cercle doivent bénéficier pour maintenir l'intégrité du cercle.

En 2003 et en 2004, les intervenants autour du cercle de valeur pouvaient voir que le cercle était en train de se briser. Les agriculteurs traversaient la pire crise du revenu agricole depuis des décennies, étant forcés de faire concurrence aux producteurs de masse de pays agricoles émergents et aux subventions de l'Union européenne et des États-Unis. Cette situation a poussé le cercle à chercher les avantages à long terme que l'innovation peut apporter aux agriculteurs.

La semence de l'innovation

L'innovation accroît la productivité – L'innovation axée sur les semences est un contributeur reconnu à l'accroissement de la productivité. Par exemple : au cours des 15 dernières années, le rendement du maïs s'est accru de 59 %, celui du canola, de 27 % et le rendement du blé de l'Ontario a augmenté de 62 %. De nouvelles variétés qui poussent dans des conditions de plus faible humidité ou dans des zones salines permettent aux agriculteurs d'accroître leur production.

Revenu agricole net réalisé



L'innovation accroît les revenus – En plus des rendements plus élevés, l'innovation axée sur les semences a permis aux producteurs d'utiliser moins d'herbicides et de pesticides. Conjointement à l'utilisation de nouvelles variétés faisant un meilleur usage des engrais, ces innovations peuvent réduire les coûts de production. De nouvelles variétés produisant plus d'huile, une meilleure protéine ou ayant une teneur accrue en amidon peuvent se vendre plus cher.

L'innovation engendre des opportunités – Les innovations actuelles et futures axées sur les semences répondent à de nouvelles demandes pour des produits finals de qualité et elles pourront continuer de le faire. Les semenciers ont déjà créé des variétés de soya et de canola aidant à éliminer les gras trans des aliments, des variétés d'orge pouvant faire baisser le cholestérol et des variétés de lin contenant des antioxydants anti-cancer. L'avenir est illimité dans les secteurs des aliments, des produits non alimentaires et des médicaments.

Investir dans l'innovation

En 2007, le Canada a investi presque 165 millions \$ dans la recherche et la sélection végétale. Ce chiffre inclut des investissements des gouvernements fédéral et provinciaux et du secteur privé. Il comprend également des fonds de contribution de l'agriculteur. Avec 56,7 millions \$ investis, le secteur privé représentait le plus important investisseur, et il planifie de presque doubler cet investissement d'ici 2012.

Pour le secteur privé, la principale source de fonds pour les investissements dans l'innovation provient de la vente de semences certifiées. Les ventes de semences certifiées génèrent également des fonds pour les investisseurs gouvernementaux. Il existe un lien très évident entre le niveau d'investissement du secteur privé et la vente de semences certifiées, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Utilisation de semences certifiées et investissement du secteur privé

	% de semences utilisées qui sont certifiées	% de l'investissement en 2007	% de l'investissement en 2012
Canola	92	74	75
Maïs	98	9	9
Soya	75	7	12
Céréales	19	6	2.5

En 2007, 90 % de l'investissement du secteur privé concernaient trois types de cultures, le canola, le maïs et le soya. En 2012, ce chiffre atteindra 98 %.

L'investissement du secteur privé canadien dans les céréales, récolte occupant la plus grande superficie au Canada, baissera à 2,5 % de l'investissement total.

L'investissement dans les autres types de cultures, comme les plantes fourragères, les espèces de gazon et les fruits et légumes, est appelé à disparaître.

Il y a une corrélation évidente entre l'utilisation de semences certifiées et l'investissement du secteur privé. Lorsque l'utilisation de semences certifiées est élevée, l'investissement du secteur privé est élevé. On peut donc en conclure que si l'utilisation des semences certifiées augmentait, les investissements dans la recherche et le développement augmenteraient aussi.

Distinction visuelle des grains

L'exigence voulant que les variétés de blé de différentes classes puissent être distinguées visuellement des autres constitue une autre barrière très importante à l'investissement dans l'Ouest du Canada. À cause des exigences en matière de distinction visuelle des grains (DVG), cela fait six ans qu'aucune nouvelle variété de blé d'hiver n'a été développée dans l'Ouest du Canada.

En Ontario, où la DVG a été éliminée en tant qu'exigence pour l'enregistrement des classes de blé roux en 1989, les agriculteurs ont maintenant le choix parmi plus de 20 variétés différentes de blé roux d'hiver disponibles commercialement. Ces variétés occupent plus de 80 % de la superficie consacrée au blé dans la province. Peu, voire aucune de ces variétés ne serait admissible à l'enregistrement en vertu des contraintes de la DVG. En outre, plus de 15 variétés de blé de printemps sont maintenant disponibles en Ontario, y compris plusieurs qui sont bien adaptées à l'Ouest du Canada. Étant donné les exigences de la DVG dans l'Ouest du Canada, ces nouvelles variétés n'y sont pas admissibles à l'enregistrement.

L'ACCS apprécie la détermination du gouvernement du Canada à traiter en priorité l'élimination des exigences de la DVG pour le blé de l'Ouest. C'est une mesure attendue depuis longtemps qui stimulera des innovations intéressantes dans l'industrie du blé au Canada.

Nous reconnaissons et acceptons toutefois les préoccupations exprimées relativement à une méthode de remplacement de la DVG qui garantira que le Canada pourra continuer à assurer à ses clients qu'ils reçoivent bien le produit céréalier qu'ils avaient demandé. Nous croyons qu'il existe une solution ayant fait ses preuves : Le système de certification des semences du Canada.

Le rôle des semences certifiées dans le plan visant à remplacer la DVG

Établi en vertu des règlements conformément à la *Loi sur les semences*, le système de partenariat du secteur public et privé de certification des semences est le système à gestion centrale le plus sophistiqué au monde.

La certification atteste de l'identité variétale et aide à assurer la pureté variétale d'une manière rentable et fiable comprenant des contrôles et des vérifications dans tout le système. Voici comment ce système fonctionne :

- Le créateur de variétés fournit à un organisme de réglementation une description de la variété et un échantillon de la semence.
- Les semences sont plantées dans des champs approuvés par l'Association canadienne des producteurs de semences sous l'autorité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
- Les champs sont inspectés par des inspecteurs de l'ACIA en fonction de normes de pureté variétale et de la description de la variété fournie par le créateur. Si les champs respectent les normes, ils reçoivent un certificat de récolte de l'ACPS indiquant que les semences de ces champs sont admissibles à la certification.
- Une fois récoltées, les semences de ces champs sont conditionnées dans des usines vérifiées selon de stricts protocoles d'assurance de la qualité par l'Institut canadien des semences (ICS) sous l'autorité de l'ACIA et scellées dans des sacs ou entreposées en vrac dans des installations propres.
- Les semences sont analysées par un échantillonneur accrédité de l'ICS dans un laboratoire accrédité de l'ICS en fonction de normes établies dans les règlements sur les semences. Si elles respectent les normes, les semences reçoivent un certificat d'analyse.

- Une fois ces informations, y compris le certificat de récolte et le certificat d'analyse, examinées et approuvées par un classeur accrédité de l'ICS, une étiquette bleue est apposée sur la semence, l'identifiant comme une semence certifiée.
- Il existe un autre élément de vérification intégré à ce système. Les règlements exigent que certains des échantillons originaux fournis par le créateur soient plantés dans l'année qui suit afin de vérifier l'identité variétale. Les problèmes identifiés peuvent être retracés dans le système, et des mesures peuvent être prises pour y remédier.

Ce système est utilisé au Canada depuis plus de 100 ans et il a fait ses preuves quant il s'agit d'assurer l'identité et la pureté variétales et l'assurance de la qualité

L'ACCS est certaine que des affidavits fournis par les producteurs au moment de la livraison des grains et basés sur l'utilisation de semences certifiées constitueraient un système très fiable pour remplacer les exigences actuelles de DVG.

Un incitatif fiscal pour les semences certifiées

Les sondages indiquent que la plupart des agriculteurs croient que les semences certifiées offrent des avantages et contribuent à leur succès. Ils reconnaissent aussi que les ventes de semences certifiées génèrent des fonds pour les investissements dans des innovations futures et ils croient qu'à long terme, la valeur de l'innovation surpasse de beaucoup le coût des semences certifiées. Cependant, dans le but de contrôler les coûts à court terme, bon nombre de producteurs des cultures les plus importantes au Canada, comme le blé, choisissent de ne pas acheter de semences certifiées.

Les semences certifiées jouent un rôle prépondérant dans le plan de remplacement de la DVG décrit ci-dessus. Le système de certification des semences propose les vérifications et les garanties nécessaires afin d'assurer que les clients reçoivent le produit qu'ils ont demandé.

Étant donné que les coûts constituent la préoccupation majeure de la plupart des agriculteurs qui choisissent de ne pas acheter de semences certifiées, une forme quelconque d'incitatif financier serait de mise pour aider à la mise en œuvre du plan de remplacement de la DVG pour le blé, mais aussi pour fournir un incitatif à l'investissement dans l'innovation dans tous les types de cultures.

L'ACCS propose que le gouvernement mette en œuvre un incitatif à grande échelle pour les agriculteurs qui achètent des semences certifiées. Pour que cet incitatif soit équitable et généralement disponible, il devrait être offert sur la vente de toutes les semences certifiées. Un incitatif fiscal aurait aussi l'avantage de partager les coûts de l'innovation dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation parmi ceux qui profiteraient des innovations, et non pas juste les agriculteurs qui achètent des semences certifiées.

Comment ça fonctionnerait

Il faudrait modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de permettre un incitatif fiscal pour les achats de semences certifiées et ajouter une ligne pour le multiplicateur relatif aux semences certifiées dans l'État des résultats des activités d'une entreprise agricole. Le producteur entrerait le montant dépensé pour des achats de semences certifiées à la ligne 9664 du formulaire et il multiplierait le montant par le multiplicateur.

Le George Morris Centre a calculé que le multiplicateur nécessaire pour compenser les coûts additionnels des semences certifiées serait 1,55. Ce qui signifie que les agriculteurs pourraient déclarer 155 % du coût des semences certifiées comme une dépense aux fins de l'impôt sur le revenu, ce qui baisserait le revenu imposable et augmenterait les remboursements d'impôt.

Ce qu'il en coûterait

Un incitatif fiscal ne représente pas un transfert direct de fonds du gouvernement aux producteurs. C'est plutôt le gouvernement qui renonce à une partie des revenus fiscaux.

Le George Morris Centre estime que si toutes les semences plantées étaient certifiées et si tous les agriculteurs qui achètent des semences certifiées recevaient un incitatif fiscal, le coût annuel serait de 179 millions \$.

Toutefois, ce montant serait compensé par des récupérations fiscales au niveau de l'activité économique accrue du commerce des semences et par l'entremise des impôts additionnels collectés sur le revenu accru résultant des innovations créées par les semences certifiées.

Par exemple :

- 25R47, une nouvelle variété de blé roux tendre, produit une augmentation du rendement de 10 boisseaux par acre. Elle a été plantée sur 150 000 acres en 2007. Au prix moyen de 6,00 \$ le boisseau, cette variété a généré 9 millions \$ de plus pour les agriculteurs canadiens. L'impôt sur le revenu payé sur ce montant se chiffrait à 2,79 millions \$. L'impôt additionnel collecté auprès du réseau des silos a généré 97 000 \$ de plus pour le gouvernement.
- 5602, un blé roux de printemps dur, a entraîné un rendement accru de 3,4 boisseaux par acre et il a été planté sur 216 000 acres. À 6,00 \$ le boisseau, il a généré 4,4 millions \$ de plus pour les agriculteurs. L'impôt collecté sur ce revenu additionnel se chiffrait à 1,54 million \$. L'impôt collecté auprès du réseau des silos se montait à quelque 42 000 \$.

À elles seules, ces deux nouvelles variétés, représentant moins de 2,5 % de la superficie canadienne en acres consacrée au blé, ont généré au moins 3,4 millions \$ en impôt additionnel en un an.

Conclusion

L'ACCS applaudit à l'engagement du Comité permanent de la Chambre des communes pour l'agriculture et l'agro-alimentaire envers l'innovation dans l'agriculture canadienne. Nous encourageons le comité à continuer de favoriser un environnement qui stimulera l'innovation et créera de la richesse pour tout le cercle de valeur.

Nous apprécions la recommandation du comité visant à éliminer les exigences de la distinction visuelle des grains et nous sommes heureux de répondre à votre demande pour plus d'informations sur un système qui, d'après nous, pourrait être une méthode solide et efficace pour la remplacer.

Nous serons heureux de travailler avec le comité et ses membres dans l'avenir afin de faire avancer l'industrie canadienne de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des produits agricoles.